

Le Bureau communautaire s'est réuni le 05/11/2021, sur convocation du Président envoyée le 25/10/2021.

**Présents(es) :** F. Chartreux, L. Guyot, C. Sauvage, JP Couteau, J. Bocanegra, E. Payeur, O. Heyob, M. Gueguen, X. Colin, E. Poirson, JL Claudon, R. Sillaire, D. Picard, P. Monaldeschi

**Excuses :** A. Harmand, JL Starosse, R. Arnould

**BU2021-37 ENVIRONNEMENT (8.8) – - ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU PROJET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BOUVRON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulouises,

Vu la Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu la Loi n°92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le Décret n° 94-469 du 03 juin 1994 et notamment son Article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées à l'Article L 2224-10 du code général des Collectivités Territoriales,

Le bureau d'études BEPG, chargé d'accompagner l'élaboration du zonage d'assainissement de la commune de BOUVRON, a remis à la commune et la communauté de communes une cartographie du projet de zonage d'assainissement collectif /non collectif. La commune a donné un avis favorable sur le projet de plan de zonage proposé lors du conseil municipal du 03/11/2021.

Il s'agit désormais de valider la cartographie déterminant les zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de BOUVRON et d'autoriser la mise à enquête publique.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy sera sollicité afin qu'un Commissaire Enquêteur soit désigné.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 9 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du conseil municipal de BOUVRON du 03/11/2021,

**Le bureau communautaire est invité à :**

- Donner un avis favorable à la cartographie relative au zonage d'assainissement collectif de la commune de BOUVRON,
- Décider que les zones non concernées par le zonage d'assainissement collectif feront partie intégrante de la zone d'assainissement non collectif,
- Solliciter l'Autorité environnementale sur le projet de zonage proposé,
- Accepter la mise à l'enquête publique,
- Donner pouvoir au Président pour mener à bien l'ensemble des démarches devant aboutir au plan de zonage de la commune de BOUVRON,
- Autoriser le Président à signer toutes pièces utiles.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**